



A. BEHAGHEL
Rédacteur en chef.

A. LELANDAIS
Administrateur gérant.

L'INDÉPENDANT

Des Iles Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance.

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au BUREAU du JOURNAL,

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^e page (*la petite ligne*) 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —
RECLAMES (*la ligne ordinaire*) 50 —
AVIS, dans la 2^e ou la 3^e page 40 —
Les longues publicités sont payables par trimestre.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Les convois funèbres sur nos rues. — Nouvelles officielles de la Colonie. — Dépêches télégraphiques. — Bulletin Commercial. — Lettre au rédacteur en chef. — La session ordinaire et la session extraordinaire de la chambre. — L'amiral de Gueydon. — Les idées de M. Catiaux. — Un homme dépecé et cuit. — Un enfant de 12 ans étranglé par sa mère. — Assassinat d'un enfant de 5 ans. — Le jeune de Merlatti. — Le pétrol et l'angine. — Le Croup. — La guérison des entorses. — Etat civil. — Annonces.

Chronique Focale.

LES CONVOIS FUNÉBRES

Et l'état de nos rues.

C'est chose bien lamentable que de voir chaque jour s'en aller, par files, vers la froide demeure qui leur ouvre si prématulement ses portes, de pauvres petits enfants que la tendresse de leurs parents n'a pu victorieusement disputer à la mort impitoyable et qui sont cruellement arrachés à la vie quand ils ne faisaient presque que d'y entrer.

Bien navrant est le deuil que laissent derrière eux ces si intéressants petits êtres qu'entourait tant d'affection — et autour desquels voltigeaient tant d'espérances!

Les témoignages de la plus profonde sympathie ne sont pas défaut aux nombreuses familles ainsi frappées d'une façon d'autant plus douloureusement ressentie qu'elle n'est pas selon les lois de la nature.

Notre petite ville a pris depuis quelques jours un aspect lugubre.

Tous les visages sont assombris.

Et une foule nombreuse accompagne jusqu'au champ des morts, où plus de cinquante petites croix funèbres ont surgi du sol depuis le commencement de cette année, les petits cercueils blancs que portent de jeunes garçons et de jeunes filles remplis tant courageusement ce soin pieux en dépit des rigueurs d'une atmosphère glacée.

Les convois se succèdent parfois, à un si court intervalle, que les familles sont

obligées de se partager pour être représentées à chacun des funèbres cortèges.

Mardi dernier la température s'étant tout à coup adoucie, c'est au milieu d'énormes amas de neige fondue et ayant de l'eau jusqu'à mi-jambe que les jeunes porteurs et porteuses ont dû frayer une voie à leurs funèbres fardeaux. — Le froid ayant reparu dans la soirée, l'épaisse couche d'eau qui recouvrait nos rues s'est solidifiée et mercredi matin elle présentait presque partout une surface unie des plus glissantes sur laquelle il était malaisé de s'aventurer.

Et c'est encore avec plus de difficulté que la veille que six ou huit convois ont pu gagner le cimetière.

Ce ne sont pas seulement les honneurs à rendre aux morts qui souffrent du déplorable état de nos rues mais aussi les soins à donner aux vivants.

Nos trois médecins qui rivalisent de zèle et de dévouement et qui ont des centaines de malades à voir, se sont trouvés, souvent depuis mercredi, fort empêtrés, surtout dans les rues en pente, de marcher assez vite à leur gré et au gré des familles des malades qui les attendaient.

Sous l'ancien régime administratif, chaque hiver, quand la neige était tombée avec abondance, nos rues étaient immédiatement déblayées de façon à y entretenir un chemin praticable, surtout en ce qui touche nos voies les plus fréquentées, et spécialement celle qui conduit au cimetière.

Tous les matins, quand cela était nécessaire, des corvées de disciplinaires, moyennant bien entendu une rétribution qui s'élevait par an à quelques centaines de francs, se mettaient à l'œuvre, la pelle à la main.

Les rues déblayées, en pratiquait un accès facile aux divers bâtiments consacrés aux services publics.

Et le dimanche on ne négligeait pas de s'occuper de bonne heure des abords de l'église.

Aujourd'hui, il serait difficile avec la meilleure volonté du monde d'admettre que ce soit là un progrès, la neige reste partout maîtresse absolue du terrain où elle tombe et s'y amoncelle au gré des vents qui soufflent.

Les piétons passent où ils peuvent et comme ils peuvent.

Quand il dégèle ils enfoncent jusqu'aux genoux dans la neige fondue,

Puis une saute de vent, et l'on sait si elles sont fréquentes à Saint-Pierre, ramenant subitement le froid, il faut se risquer sur une couche de glace unie et glissante avec la seule pensée fortifiante qu'il y a à Saint-Pierre trois médecins, (hélas en ce moment trop occupés) pour rajuster les jambes et les bras cassés.

Une dernière observation, chaque printemps des soins minutieux sont pris, avec raison, pour empêcher l'invasion dans la colonie, d'une épidémie qui serait apportée par un navire venant de France.

Celle qui fait actuellement à Saint-Pierre tant de ravages semble avoir été importée, comme il y a cinq ans la fièvre typhoïde qui a fait dans notre population tant de victimes, et au printemps dernier, la variole, des rivage de Terre-Neuve d'où, si la boette menace de ne plus nous venir que difficilement, les maladies nous arrivent avec trop de facilité.

N'y aurait-il pas quelque chose à faire pour prévenir le retour d'aussi fâcheuses invasions ?

Cette question est, avec déférence soumise par l'*Indépendant* à l'examen du conseil d'hygiène de la colonie.

cation à la colonie d'une mesure générale, remet à la disposition du chef du service administratif, M. le sous-commissaire Gleizes, chef du secrétariat du gouvernement et secrétaire-archiviste.

La *Feuille Officielle* ajoute que, jusqu'à la désignation de son successeur, cet officier est autorisé à continuer ses fonctions.

M. Gleize, laissera de ses rapports courtois et obligants avec la population, dans l'exercice des fonctions qu'il remplit auprès de M. le Commandant, le meilleur souvenir.

La *Feuille Officielle* publie aussi l'avis suivant :

Avis aux navigateurs.

Le nouveau sifflet de brume de Galantry actuellement situé au nord de l'île aux Chasseurs à une distance de 30 mètres environ de la mer, fonctionnera à partir du 1^{er} mars prochain, chaque fois que la brume ou la neige rendront cette mesure nécessaire.

La durée du son sera de 6 secondes; un intervalle d'une minute séparera chaque coup de sifflet.

DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Les télexgrammes suivants reçus de Halifax sont publiés par l'*Indépendant* sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ces télexgrammes renferment.

L'amiral Véron et les pêcheries de Terre-Neuve

L'intéressante dépêche, qui suit, nous est arrivée par la voie du service anglais.

Halifax, 19 janvier 1887.

L'amiral Véron au Sénat, s'est plaint qu'il était porté atteinte dans les eaux de Terre-Neuve aux droits des pêcheurs français.

Il a notamment signalé le cas d'un na-

NOUVELLES OFFICIELLES De la Colonie.

La *Feuille Officielle* de la colonie du 15 janvier mentionne, en lui donnant, sans doute par erreur, la date du lendemain 16, une décision qui, par appli-

terait que quelques jours de souffrance, on peut aussi être très heureux de la seule pensée qu'on est assuré d'une joie à venir.

J'ai passé alors à Cherbourg les jours les plus heureux de ma vie; je croyais tenir le bonheur, et il ne m'importait pas beaucoup que le jour suprême se fit plus ou moins attendre. Agathe était plus troublée: ce n'était pas sans de grands combats de conscience qu'elle envisageait les conséquences inévitables de l'attrait qui nous aurait, un jour quelconque, jetés dans les bras l'un de l'autre. Mais que de douceur il y aurait déjà, quelle force de volupté s'emparait de nous, quand nous passions des heures entières, seuls ou dans le monde, à nous envahir mutuellement, à préparer notre vie à venir.

« Je n'ai pas voulu faire violence à ses scrupules. Aussi bien n'avais-je pas toute la vie devant moi? Je suis parti pour les mers de Chine, le cœur débordant de respect et de reconnaissance pour la seule femme que j'eusse jamais aimée. Agathe m'avait promis de m'écrire. En arrivant à Sa-

gon, après un long détour, j'y ai, en effet, trouvé une lettre d'elle: je la gardais pour la lire la dernière. En ouvrant les autres, j'y ai appris quelle était morte. Le froid l'avait saisie au retour du bal; ce n'était d'abord qu'un malaise; le lendemain elle était malade, et, le jour suivant, elle avait succombé, en pleine jeunesse et en plein amour. Il y a des morts absurdes.

III

« Ce n'est pas tout de suite que j'ai senti le coup. La mort, même des êtres le plus aimés, ne produit pas à distance l'effet qu'elle produit sous les yeux. Il n'y avait rien de changé dans ma vie présente. Quelques lignes d'écriture sur un morceau de papier pouvaient-elles subitement transformer un deuil éternel l'avenir de bonheur qui s'était ouvert devant moi? Je fus moi-même étonné, presque fâché de ne pas éprouver le déchirement violent que semblait devoir me causer ce malheur inattendu. Je n'ai eu que trop de temps pour regretter ces premiers instants de torpeur où je n'ai presque pas

souffert. C'est peu à peu que le vide s'est fait en moi, et plus tard, en avançant dans la vie, j'ai senti chaque jour plus vivement l'irréparable détresse où m'avait laissé la mort d'Agathe. A un lieu que dans les brusques chagrins on va tout de suite au fond du désespoir pour remonter ensuite peu à peu au niveau de la vie ordinaire, moi je n'ai fait que descendre lentement dans une noire tristesse sans fond. L'un après l'autre tous mes amis me sont devenus indifférents; l'une après l'autre, toutes les circonstances de la vie ne m'ont apporté que lassitude et découragement. Pendant des années, j'ai vécu dououreusement avec le souvenir de la femme que je ne devais plus revoir.

« C'est quand je suis rentré en France que j'ai eu vraiment la sensation de sa mort j'ai souffert toutes les tortures d'une douleur poignante en retrouvant le pays où j'aurais pu la voir. Au moment où j'ai mis le pied sur le sol de la France, il m'a semblé que j'entrais dans la chambre de la morte. Le temps n'a pas diminué, il a plutôt avivé ce regret sans fin.

(à suivre.)

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT

N° 3

AGATHE ET LYDIE

Nouvelle

PAR M. GASTON BERGERET.

(Suite.)

« Sans rien nous dire, nous comprenions toute la gravité de ce qui se passait en nous, et nous savions bien que c'était une question de temps. Le bonheur, comme le malheur, est peu de chose en lui-même: si l'on faisait le compte des instants heureux qu'il y a dans la vie, on verrait que ce n'est guère la peine de se donner tant de mal pour un aussi petit résultat, tout comme on supposerait presque entièrement le chagrin si on ne le prévoyait pas. Mais, de même qu'on se rend malheureux pendant de longues années par la seule appréhension d'un événement qui, s'il se réalisait, ne compor-

vire de Saint-Malo qui s'était vu interdire l'exercice du droit de pêche.

Le ministre des affaires étrangères a répondu qu'une enquête avait lieu et que le gouvernement ferait respecter les traités existants.

(L'interpellation de l'amiral Véron était annoncée dans notre no^e du 7 janvier et la réponse du ministre paraît avoir été de nature à donner satisfaction, quant à présent, à l'attente de nos armateurs).

(Note de la rédaction).

Par la même voie du service anglais nous avons reçu la dépêche suivante.

Halifax, le 20 janvier 1887.

Le froid est intense en Autriche. — Le Danube est gelé. — La quantité d'eau qui approvisionne Vienne a diminué de moitié.

Au club Israélite de Londres, une fausse alarme d'incendie a causé une effroyable panique. L'assistance s'étant précipitée en masse vers la principale issue, douze femmes, trois enfants et deux hommes ont péri écrasés

excède sensiblement celui du poisson étranger. La plus grande régularité adoptée ces derniers temps, dans les départs de votre port nous en fournit en partie l'explication; ces envois, plus fréquents et mieux échelonnés ont pu lutter plus efficacement avec leurs rivaux, et remplies à temps les besoins, leur fermer parfois la route de notre colonie. La question de qualité n'y est pas non plus étrangère et, depuis quelque temps, l'on a bien des reproches à adresser sous ce chef à la morue anglaise. Nous constatons ce fait avec d'autant plus de satisfaction qu'il y avait du temps qu'il ne s'était produit et qu'il marque un progrès pour vos provenances que nous voudrions voir dominer, sinon supplanter celles de l'étranger dans notre consommation. Pour cela, il faut lutter sans relâche, tout en soignant vos envois et votre concurrence deviendra peu à peu moins gênante quand il se verra disputer vivement un marché qu'on lui avait jusqu'alors trop facilement abandonné.

C'est donc sur cette appréciation favorable de notre produit et en recommandant toujours, à l'exclusion de toute concurrence, la louable régularité dans nos expéditions sur les deux marchés des Antilles, que nous terminons ce bulletin de quinzaine.

VARIORUM.

St-Pierre, le 19 janvier 1887.

Monsieur le Rédacteur en chef du journal *l'Indépendant*,

Permettez-moi de me servir de votre journal pour signaler un fait qui a bien une certaine importance.

Dans sa dernière session le Conseil général, sur une proposition qui lui fut faite par l'un de ses membres, vota une somme de cinq cents francs destinée à indemniser le vapeur *Progrès* de quatre voyages directs qu'il devait effectuer à Miquelon, dans le courant de l'hiver.

Le soin de fixer l'époque de ces voyages fut laissé à l'administration.

Or, le premier voyage du *Progrès* pour Miquelon a eu lieu lundi, 17 du courant, et je constate que la population de Saint-Pierre, qui a des rapports commerciaux avec cette commune, n'en a même pas été avisé par une insertion à la *Feuille Officielle*.

Je crois qu'il y a là, oubli de la part de l'administration, et je suis persuadé que, toujours soucieuse des intérêts de ses administrés, elle voudra bien faire droit à mes humbles observations, et prendre à l'avenir les mesures nécessaires pour faire cesser un état de choses qui peut être préjudiciable au commerce local.

Veuillez agréer,
Monsieur le Rédacteur en chef, etc., etc.

UN ABONNÉ.

La Session ordinaire et la Session extraordinaire de la Chambre des Députés en 1886.

Les douzièmes provisoires ont été votés. La session extraordinaire de 1886 est close, et les députés vont, pendant une quinzaine de jours, se reposer de leurs travaux. Nous nous imaginons que quelques-uns d'entre eux — les moins endurcis — éprouveront un peu d'embarras et de confusion en se retrouvant en face de leurs commettants. Si quelques électeurs curieux ont l'indiscrétion de les interroger sur l'emploi de leur temps, il ne sera pas facile de leur faire une réponse satisfaisante. Le renversement d'un Cabinet, l'avortement d'un budget, voilà très exactement le bilan de la session qui vient de prendre fin. Les électeurs pourront avoir le caractère assez mal fait pour trouver que c'est trop peu.

L'été dernier, lorsque les députés sont allés en vacances, ils n'avaient pas non plus lieu d'être très fiers, et le compte-rendu de leur travaux législatifs, si l'on

n'y faisait figurer que des résultats acquis et non les projets déposés et les réformes esquissées, ne pouvait avoir d'autre mérite que celui d'une extrême brièveté. Les membres du Parlement pouvaient sans doute se vanter auprès de leurs mandat d'avoir voté l'expulsion des membres des anciennes familles régnantes. Cela dit, ils n'avaient guère autre chose à ajouter. Beaucoup de temps perdu en interpellations de toute sorte, des discussions sans fin à l'occasion de la grève de Decazeville, puis une quantité innombrable de questions mises à l'étude, le tout sans que la chambre ait trouvé un moment pour aborder l'examen de projets de lois importants qui lui avaient été légués par sa devancière. La réforme de l'instruction criminelle négligée, la refonte du Code de procédure civile ajournée, la loi sur les associations que l'on attend depuis si longtemps mise à l'écart, tels étaient les résultats négatifs, comme on le voit, de la session ordinaire. Les commissions, encombrées de projets de loi de toute espèce, admis, avec une complaisance sans mesure, à l'honneur de la prise en considération, ne avaient par où commencer, et pour sortir d'embarras elles avaient pris le parti de laisser dans leurs cartons cet amas confus de documents parlementaire. On avait tout mis en train à la fois, et, comme il arrive en pareil cas, on n'avait abouti à rien.

On comptait sur la session extraordinaire pour réparer le temps perdu. Il est admis généralement que cette session d'automne est destinée aux affaires sérieuses, le reste de l'année étant consacré à celles qui ne le sont point. Les députés revenaient de vacances avec les meilleures dispositions du monde, et l'on s'attendait à les voir s'occuper activement du budget puisqu'il est, ou du moins il a été longtemps d'usage de régler les dépenses et les recettes de l'année qui va commencer avant l'expiration de l'année courante. Il faut rendre cette justice aux députés qu'ils ont eu l'intention très sincère de se conformer à ce précédent. Ils se sont mis avec beaucoup de bonne volonté à l'étude du budget. Mais ce travail a été au-dessus de leurs forces et de leur intelligence.

Nous avons assisté, pendant deux mois au spectacle le plus lamentable qu'on puisse imaginer. Jamais une Chambre n'a donné des preuves aussi manifestes d'impuissance et d'agitation brouillonne. On a vu une commission du budget renverser de fond en comble le projet qui lui était présenté par le gouvernement et en substituer un autre qui, de toute évidence, était inapplicable. On a vu la Chambre, tout à coup, sur une proposition prévue de M. Douville-Maillieu, défaire à la fois l'œuvre du gouvernement et celle de la commission et décréter que l'on comblerait le déficit, sans emprunts et sans nouveaux impôts, par des moyens inconnus. Puis est venue la fièvre des économies. Taillant au hasard dans le budget des différents ministères, sans tenir compte des lois organiques les plus formelles, sans s'inquiéter de la désorganisation des services les plus indispensables, sans étude préalable, sans presque savoir ce qu'elle faisait, sans écouter les ministres qui protestaient, timidement d'ailleurs, la Chambre s'est mise à improviser un budget économique. L'œuvre fut bonne si elle avait été exécutée avec quelque prudence et quelque discernement. Mais la prudence et le discernement sont des qualités dont on ne fait pas grand usage au Palais-Bourbon, et l'on sait comment cette affaire a été conduite. Un beau jour, la Chambre s'est trouvée avoir renversé le Cabinet comme par mégarde; nous avons eu une crise ministérielle de plus et un budget de moins.

Peut-on espérer qu'à la rentrée tout va changer, et qu'après plus d'une année de stérilité la Chambre va enfin faire sérieusement les affaires du pays? Cela n'est guère vraisemblable. Nous ne savons pas encore au juste en quoi consisteront ces réformes fiscales et autres que le nouveau Cabinet s'est engagé à soumettre au Parlement; mais, qu'elles qu'elles soient on ne peut supposer quelles rencontrent dans la Chambre et dans le Sénat une majorité prête à les accueillir. Ce qui est en

core moins probable, c'est que l'extrême Gauche laisse vivre en paix un ministère qui lui servirait à petite doses quelques semblants de réformes radicales. Lorsque après les vacances, on reprendra la discussion du budget, toutes les questions sous lesquelles le précédent Cabinet a succombé vont renaitre. La situation parlementaire n'aura pas changé. Le ministère sera encore à la merci de la coalition d'extrême Gauche et de Droite. Toujours à croire que les mêmes causes ramèneront les mêmes effets, et que nous n'avons pas encore vu, cette fois, la dernière crise ministérielle ni les derniers douzièmes provisoires.

V.

Journal des débats.

L'AMIRAL DE GUEYDON

Le cardinal Lavigerie vient d'adresser, de l'oasis de Biskra, une longue lettre à son coadjuteur, l'archevêque de Damas pour lui demander un service funèbre en mémoire de l'amiral de Gueydon. Après avoir rappelé que l'amiral de Gueydon arriva en Algérie à l'heure où la France était occupée par l'étranger et Paris par la Commune, le Cardinal Lavigerie ajoute:

L'insurrection était préparée depuis le jour où nous avions donné aux indigènes à Alger, le spectacle de nos dissensions intérieures.

L'amiral de Gueydon fut chargé d'y tenir tête au moment même où la France, après ses désastres, reprenait peu à peu possession d'elle-même.

Contre l'insurrection qui éclatait, il fallait un homme de guerre. Mais, avec les impressions du moment et tout ce qui était mis hors de combat, on ne trouvait pas de général libre pour une telle œuvre.

— Eh bien! messieurs, dit M. Thiers à son conseil, puisque nous n'avons pas un soldat prenons un marin!

— En ce cas, dit l'un des ministres, c'est l'amiral de Gueydon qu'il nous faut.

— Mais il arrive à peine de la Baltique acceptera-t-il cette mission difficile?

— J'en réponds dit le ministre qui avait parlé.

En effet, M. de Gueydon, mandé, mis au courant de la situation périlleuse où l'insurrection qui s'annonçait plaçait l'Algérie, se contenta de dire:

— Et les troupes?

— On va chercher à vous en envoyer.

— Et en attendant?

— La France compte sur vous, amiral.

— J'accepte dit le vieux soldat:

Deux jours après, il partait. C'est lui que je tiens ces détails et ce dialogue, que je rapporte à son honneur et pour que l'histoire puisse un jour le recueillir.

L'Algérie sait comment il a tenu sa parole.

Quand il arriva, contre les 500,000 habitants de la Kabylie qui commençaient à descendre, il avait à mettre en ligne 600 hommes de troupes régulières. Il les envoya barrer le chemin de l'Alma. La milice d'Alger accompagnait couraument les soldats. Mais quels moments d'angoisses!

Bientôt l'insurrection fut vaincue; l'amiral de Gueydon put s'occuper alors de colonisation.

Je me rappelle, non sans émotion, que dans le début de son gouvernement, il a voulu venir un jour voir lui-même nos missionnaires de la Maison-Carrée. La démarche était délicate, mais elle n'en montre que mieux son caractère et ses idées. « Messieurs, leur dit-il en quelques mots de simplicité, de vaillance et de sagesse, il en est qui vous combattent, mais moi, en ma qualité de vieux marin français, je vous approuve et je vous l'autorise à la condition que vous suivez les règles de réserve et de prudence que vous ceci vous impose. Je vous approuve, parce

qu'en cherchant à s'approcher les indigènes de nous par l'instruction des enfants, par la charité envers tous, vous faites l'œuvre de la France. Vous la faites sans froisser les préjugés, sans exciter les passions du fanatisme, et en préparant l'avenir de la colonie. La France ne fait plus assez d'hommes pour peupler l'Algérie. Il faut y suppléer en francisant nos deux millions de Berbères arabisés. Je le répète, si vous y mettez toujours la même prudence, vous pouvez compter sur moi;»

C'est, en effet, sous son gouvernement que nous avons fondé nos écoles de Kabylie.

LES IDEES DE M. CATTIAUX
AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.
SUR LA FAMILLE.

Sur ce thème peu récréatif en lui-même, les orateurs ordinaires ont brodé de telles fantaisies, ils se sont livrés à un tel dévergondage de paradoxes que les heures se sont écoulées comme par enchantement. Tout serait à citer dans cette discussion à laquelle ont pris part MM. Chabert, Vaillant, de Ménorval et Cattiaux. Ce dernier à même été un peu loin. Il a presque scandalisé ses amis, qui lui ont fait délicatement comprendre qu'il était bon de terrifier le bourgeois mais qu'il ne fallait pas abuser de la métaphore.

Ainsi M. Cattiaux a eu l'idée ingénue de modifier dans son discours les termes dont on se sert dans la langue courante. Le père de famille est qualifié de « reproducteur » la mère de reproductrice : il ne s'agit plus de pourvoir à l'éducation de l'enfant, mais à son « élevage ». Le rôle de l'Etat consiste à nourrir solidement ceux qui doivent être les reproducteurs. « Mais nous ne sommes pas pourtant des bestiaux ! s'est écrié ingénueusement M. Patenue.

Toujours est-il que les idées de la majorité du Conseil sur la famille, les devoirs qu'elle impose, les droits qu'elle confère, sont d'une merveilleuse simplicité. Le père de famille n'a qu'une obligation : procréer des travailleurs. A peine à la mamelle, l'enfant appartient à l'Etat qui le soigne, le nourrit, l'habille et l'initie aux bienfaits de l'instruction intégrale. Donc, du côté des parents, aucun souci, aucune préoccupation ni matériellement ni morale.

Journal des Débats.

NOUVELLES DIVERSES

UN HOMME DEPECE ET CUIT
et dénné à manger aux pourceaux.

Un nouveau crime sera inscrit dans les annales judiciaires, et comme à Blois, où l'on voyait juger des enfants qui avaient brûlé leur mère, on voit aux assises de l'Ardèche une sœur et un beau-frère qui ont coupé leur parent, l'ont fait cuire pour détacher les chairs qu'ils ont données à des cochons.

La victime, nommée Claude Faure, cultivateur, à Barnas (Ardèche), et célibataire, passait pour posséder des économies relativement considérables. On évaluait sa fortune à 80,000 fr.

Le bruit courait qu'il allait en disposer. Claude Faure vivait chez son frère et sa belle-sœur. Ceux-ci, pour que la fortune de Claude ne pût leur échapper, résolurent de lui donner la mort.

Dans la soirée du 15 mars dernier, le célibataire, après avoir soupé tranquillement et même gaiement, se disposait à monter à sa chambre pour se coucher. Il était dix heures du soir.

Pour se rendre dans sa chambre, Clau-

de Faure avait à passer devant celle des époux, qui était au premier. Là, Jean attendait son frère. Aussitôt qu'il parut, Jean porta à son frère un énorme coup de levier en fer qui l'étendit mort.

La femme rejoignit le mari, et tous deux descendirent le cadavre dans l'écurie ; il s'agissait de le faire disparaître.

Il y avait un troisième acteur dans ce drame horrible, c'était un nommé Plancher, ancien gardien de la paix, frère de la femme Faure.

Jean Faure, munie d'une scie et d'une hache, commença à diviser d'abord le cadavre en gros fragments, quitte après à le dépecer.

Plancher prêta son couteau pour procéder à la seconde opération et donna son avis sur la manière de s'y prendre.

Puis la femme s'occupa de ce qui concerne plus particulièrement la ménagère. Elle déposa les morceaux dans un grand chaudron et les fit bouillir.

Les vêtements de Claude furent brûlés, les traces de sang parfaitement lavées ; et la chair fut dévorée par des cochons.

Restaient les ossements. Ils furent portés dans un sac à un endroit isolé où Claude possédait une ferme ; ils furent brisés à coup de marteau et jetés dans des crevasses de rocher.

Les parents de Claude voulaient le faire passer pour un homme qui avait disparu sans rien dire, et avait pris le train de Marseille. On alla même jusqu'à dire qu'il s'était enfermé dans un couvent.

Jean Faure et sa femme se mirent aussitôt en mesure de prendre possession des biens de Claude pour les gérer en son absence. Mais la singularité de la disparition de Claude avait éveillé les soupçons de la contrée. La colère que témoignèrent les époux Faure en apprenant que Claude avait laissé un testament en faveur d'une veuve Drevon mit la justice en mouvement.

Malgré l'évidence des faits et la découverte des débris de cadavre, Jean et sa femme persistèrent longtemps à nier. Cependant la femme Faure finit par faire des aveux, mais d'une manière vague et en mettant en avant des complices imaginaires.

A la suite de confrontations entre la femme, le mari et le beau-frère, la vérité finit par se faire jour et les deux complices comparaissent devant la Cour d'Assises de Privas.

Plancher s'est suicidé, peu de temps après son arrestation, dans la prison de Largentière.

La femme Faure entre soutenue par deux gendarmes. Elle souffre encore des blessures qu'elle s'est faite dans une tentative de suicide, en se jetant du haut de l'escalier de la prison de Largentière.

L'audience est remplie par l'interrogatoire des accusés, qui rejettent toutes les responsabilités sur Plancher, qui s'est suicidé.

Faure avoue avoir assommé son frère après avoir été énervé par sa femme et par Plancher. La femme Faure nie absolument tout, et il est impossible de tirer d'elle autre chose que ces mots : « Ce n'est pas vrai. » Seule la lecture de la déposition de Plancher, faite avant sa mort et contenant tous les détails du crime, produit une profonde impression.

St-Etienne, le 7 décembre. — Un crime a été commis à Saint-Marcellin, canton de Saint-Rambert.

Une mère a étranglé son fils, âgé de douze ans.

Samedi matin, la femme Vassel, se présentait à la mairie pour faire la déclaration du décès de son fils. Le maire, qui avait vu la veille l'enfant s'amuser dans la rue, fut surpris et refusa d'enregistrer le décès. La rumeur publique ne tarda pas à accuser la femme Vassel d'avoir donné la mort à son fils ; et ce bruit, prenant consistance, le docteur Joudour fut appelé pour examiner le cadavre.

Les constatations confirmèrent les accusations. Le malheureux enfant avait été étranglé dans son lit. Sa mère avait passé une corde autour du cou et fait un nœud coulant qu'elle avait serré fortement.

La strangulation ne s'opérait pas assez vite, l'atroce mégère, prit la tête de l'infirme criant et suppliant, et la frappa contre le bois du lit à plusieurs reprises.

La femme Vassel a été arrêtée et conduite à Montbrison.

ASSASSINAT D'UN ENFANT DE CINQ ANS

Condamnation à mort. — La cour d'assises de la Haute-Vienne vient de consacrer deux audiences à l'examen d'un crime qui a eu, dans la région, un retentissement considérable.

La fille Baudet, âgée de cinquante huit ans, comparaissait devant le jury pour avoir tué un enfant de cinq ans, à coup de ciseaux, après avoir infligé au pauvre petit être des souffrances immondes.

Le cadavre fut retrouvé par une blanchisseuse dans une pêcherie située sur la rive gauche de la Vienne.

La fille Baudet a été condamnée à la peine de mort.

En attendant la sentence, elle a murmuré, les larmes aux yeux, des protestations d'innocence qui ont laissé le public absolument froid.

CHRONIQUE MÉDICALE

Le jeune de Merlatti

Le cinquantième jour du jeûne de Merlatti se terminait mercredi 15 décembre, à cinq heures du soir. A cinq heures et demie, les médecins chargés de le surveiller ont essayé de lui faire prendre un peu de peptone mélangée avec de la poudre de viande, mais Merlatti n'a pu supporter ce reconstituant. Le comité s'est alors décidé à lui donner quelques cuillerées d'un vin toni nutritif que le jeûneur a pris sans difficulté.

A huit heures, Merlatti, soutenu par deux médecins, a pénétré dans la salle du banquet où se trouvaient réunis environ cinquante convives. Il a refusé de goûter au consommé qui lui était servi, et il s'est fait verser un verre de vermouth de Turin dans lequel il a trempé ses lèvres en disant : « Je bois à la presse parisienne et aux docteurs qui m'ont assisté dans mon jeûne de cinquante jours. »

Vers dix heures, Merlatti a quitté la salle du banquet et est venu s'asseoir sur une chaise-longue placée dans un des salons du Grand-Hôtel et où l'attendaient de nombreux visiteurs.

Quoique paraissant très fatigué, c'est avec une figure souriante que, pendant près de deux heures, Merlatti a présidé le banquet de mercredi soir.

Le pétrole et l'angine.

Un journal anglais annonce que le pétrole employé contre l'angine et le Croup produit des effets miraculeux, et qu'en Amérique, et dans toutes les localités où se trouvent des puits de pétrole, l'angine n'existe pas.

LE CROUP

Le docteur Delthil a fait à l'Académie de médecine il y a quelque temps déjà une communication qui peut résumer comme suit.

La diphtérie, vulgairement appelée croup, est caractérisée par un exsudat fibrineux, ou fausses membranes, qui tapissent les voies respiratoires, la trachée, parfois les bronches elles-mêmes. Le docteur Delthil a remarqué que ces dépôts de fibrine fondaient en quelques instants au contact de vapeurs de goudron et d'essence de térébenthine. Partant de ce principe on a pu sauver des enfants considérés comme perdus ralents et presque morts même après la trachéotomie, il suffit d'allumer près du lit un mélange de térébenthine et de goudron ; la chambre s'empplit d'une fumée noire et épaisse, au point que les assistants ne peuvent se voir, mais sans éprouver aucun malaise.

L'enfant aspire fortement et voluptueusement cette atmosphère de résine, y sentant la vie ; bientôt les fausses membranes se décollent et sont expétiées sous forme de crachats de rhume qui recueillis dans un verre, continuent à se dissoudre visiblement. Le docteur Delthil fait en même temps laver la gorge de l'enfant avec du coal tar et de l'eau de chaux. L'enfant est radicalement guéri en deux ou trois jours. Des fumigations sont en outre un excellent désinfectant comme parisiticide et microbicide ; ceux qui ont approché ces malades même des enfants, n'ont nullement contracté la terrible maladie.

Le traitement, si simple et si merveilleux est donc à la fois un remède absolu et un précieux préventif.

Procédé pour la guérison des entorses.

Prendre du levain de pain en quantité suffisante pour couvrir la partie endolorie. Pétrir ce levain avec du vinaigre et poudrer fortement l'emplâtre avec de l'alun pulvérisé. Appliquer cette pâte sur l'entorse ; la laisser sécher sur le membre étendu. Le soulagement est instantané ; la guérison se produit en six heures.

Pour une entorse ancienne, il faudra renouveler la préparation deux ou trois fois ; la laissant chaque fois six heures consécutives, sans y toucher.

APPEL À LA CHARITÉ

Les médecins qui, depuis quelques jours passent leur journée et une partie de leur nuit au chevet des malades, ont chaque jour l'occasion de le constater, nombre de familles atteintes par l'épidémie souffrent aussi de la misère la plus profonde et la plus navrante.

Il faut donc, et nous savons que cela a commencé, que tous ceux qui le peuvent viennent en aide à ceux qui ont si grand besoin de recevoir.

On parle depuis quelques jours d'un projet de Tombola organisée par les soins du bureau de bienfaisance.

Pendant ce temps les souffrances existent et ne sont pas satisfaites. Elles ne peuvent attendre. Que chacun remette donc, sans différer, soit à l'un des médecins soit à l'ende nos prêtres soit au révérend M. Temple, si dévoués les uns et les autres, soit directement à ceux qu'il veut secourir, le plus qu'il peut donner.

L'occasion n'est pas aux fêtes de bienfaisance pas même aux Tombolas. Elle est à l'aumône immédiate et généreuse.

DERNIÈRES NOUVELLES.

M. Riotteau candidat des comités Républicains a été élu député de la Manche contre le vice-Amiral Roussin, candidat des comités conservateurs.

CHOSES ET AUTRES

M^{me} Bébé commence à lire dans les premières pages de l'Histoire Sainte.

Tout à coup, elle s'interrompt;

Alors, Adam, il était tout seul sur la terre, dis, maman ?

Oui, ma chérie.

Ce pauvre homme ! comme il devait avoir peur des voleurs !

État-Civil de Saint-Pierre

Naissances.

Daguerre, Charles-Joseph-Jules, fils de Daguerre Julien, concierge, et de Eligondo, Ursule, sans profession, rue Joinville. — Rousselot, Albertine-Marie, fille de Rousselot Jules, marin et de Follet, Martha, sans profession, rue Granville. — Semper, Hortense, fille de Michel Semper, marin, et de Marie-Louise Poucith, sans profession, rue Boursaint. — Publications de Mariages, — Le Saux, Jean-Marie, tonnelier, avec demoiselle Gautier, Emilie-Adélaïde, sans profession. — Mariages, Bourgeois, Armand-Adolphe, marin, avec demoiselle Handrahan, Catherine, sans profession — Briand, Alfred-Emile, marin, avec demoiselle Clark, Maria-Sanders, sans profession.

Décès.

Walsh, James, âgé de 2 mois né à Saint-Pierre. — Benac, Emile-Henry, âgé de 2 ans 1/2, né à St-Pierre, — Fontaine, François, âgé de 11 ans 1/2, né à l'ile aux Chiens. — Keiting, Anne, femme Ryan, âgée de 68 ans née à Plaisance (Terre-Neuve). — Dibarrat, Dominique-Pierre, âgé de 9 ans 1/2, né à St-Pierre. — Pannier, Eugène-Charles-Louis, âgé de 15 mois, né à St-Pierre. — Organ, Rachel, âgée de 26 ans, née à Gold Tan (T/N). — Maurazé, Ferdinand-Auguste, âgé de 8 mois, né à St-Pierre. — Béchet, Auguste-Pierre-Julien, âgé de 1 an 1/2 né à St-Pierre. — Poliot, Augustin-Julia, âgée de 12 ans née à St-Pierre. — Urdanabia, Lucien-Joseph, âgé de 9 ans 1/2 né à Miquelon. — Durruty, Dominique-Désiré, âgé de 4 ans, né à Saint-Pierre. — Coste-Léonie-Alexandre-Eugène, âgé de 5 ans né à St-Pierre. — Arnau Anna-Marie-Bernadette, âgée de 1 an, née à Saint-Pierre. — Minet, Julienne, femme Boudan, Vistor, sans profession, âgée de 77 ans, née à Granville (Manche). — Cardinal, Georges-Louis, âgé de 1 an, né à St-Pierre. — Couppat, Marie-Augustine-Joséphine, âgée de 10 ans née à St-Pierre. — Eligondo, Eugène, âgée de 12 ans née à St-Pierre. —

— Gougois-Joséphine, âgée de 5 ans née à St-Pierre. — Mahé, Pierre-Joseph-Gustave-Emile, âgé de 3 ans, né à St-Pierre. — Cusach, Delphine-Alexandrine, âgée de 11 ans née à St-Pierre. — Lelandais, Emma-Louise-Alexandrine, âgée de 2 ans 1/2 née à Saint-Pierre. — Levavasseur, André-Julien, marin, âgé de 17 ans 1/2, né à St-Pierre. — Tilly, Emile-Jean-Marie, âgé de 2 ans, né à St-Pierre. — Hacala, Louis, âgé de 4 ans 1/2 né à St-Pierre. — Fuear, Gratien-Joseph, âgé de 7 ans, né à St-Pierre. — Minier, Charles-Alexis, âgé de 5 ans 1/2, né à St-Pierre. — Coste, Léontine-Eugénie, âgée de 3 ans 1/2 née à St-Pierre. — Fward, Marie-Brigitte-Elisabeth, âgée de 6 ans, née à St-Pierre. — Epaule, Marie-Virginie-Adèle-Anna, âgée de 15 mois, née à St-Pierre. — Lenormand, Anita-Catherine-Eugénie, âgée de 16 mois, née à St-Pierre. — Poucith, Marie-Louise, femme Semper, Michel âgée de 19 ans, née à Langlade. — Semper, Hortense, âgée de 5 heures, née à St-Pierre. — Grosvalet, Jean-

Baptiste, âgé de 1 an, né à St-Pierre. — Giscard, Marie-Joseph-Bernadine, âgée de 18 mois, née à St-Pierre. — Curet, Evelina-Louïse-Adèle, âgée de 15 mois, née à Saint-Pierre. — Hacala, Marie-Adèle, âgée de 10 mois, née à St-Pierre. — Deminiac, Jeanne-Magdalaine, âgée de 2 ans 1/2, née à Saint-Pierre. — Boëdo, Jeanne-Marie, âgée de 11 mois, née à St-Pierre. — Poirier, Joseph-Henri-Emmanuel, âgé de 1 an, né à Saint-Pierre. — Chambers, Marianne-Victorine, âgée de 2 mois, née à St-Pierre. — Pairechm Fanny, âgée de 16 ans, née à la Baie de Fortune (T/N). — Poirier, Adrien-Pierre-Jean-Baptiste, âgé de 16 mois, né à St-Pierre. — Carpénéguy, Lucien-Joseph, âgé de 2 ans 1/2 né à St-Pierre. — Mahé, Louis-Paul-Emile, âgé de 1 an, né à St-Pierre. — Squires, Harry-Edgar, âgé de 17 mois, né à St-Pierre. — Jollivet, Joseph, âgé de 5 ans, né à l'ile aux Chiens. — Vigneau, Amédée-Alexandre, âgé de 15 mois, né à St-Pierre. — Marsoliau, Eugénie-Clémentine, âgée de 2 ans, née à St-Pierre. — Jourdan, Alexandrine-Aimée Louise, âgée de 6 ans 1/2, née à St-Pierre. — Power, Marie, propriétaire, âgée de 60 ans, née à St-John (T/N). — Thorn, Esther-Léontine-Julie-Elisabeth, âgée de 6 mois née à St-Pierre. — Baron, Anne, âgée de 4 mois, née à St-Pierre. — Duhagon, Auguste-Jean-Baptiste, âgé de 16 mois, né à St-Pierre. — Saillard, Mathilde-Adèle, âgée de 18 mois, née à St-Pierre.

Le gérant A. Lelandais.

ANNONCES

PARIS



Printemps

DEMANDER

Catalogue Spécial de Blanc

qui vient de paraître; cet **ALBUM SPÉCIAL** contient la nomenclature des **Articles de Toile, Blanc de Coton, Linge de Corps et de Maison, Trousseaux, Layettes, Lingerie, Dentelles, Bonneterie, Rideaux, etc.**, et renferme aussi de nombreux **Échantillons d'Affaires exceptionnelles**.

Envoy gratis et franco contre demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C^{IE}

PARIS

Le Catalogue Général pour la **SAISON d'ÉTÉ**, sous presse actuellement, sera envoyé par un prochain courrier.

Toutes les personnes déjà en relations avec le **PRINTEMPS** recevront, sans en faire la demande, les publications annoncées ci-dessus.

Envoy franco des Échantillons de tous les Tissus

A LOUER

pour le 1^{er} avril prochain, un magasin à étage avec cour, situé au fond du Baraenois, rue de la marine.

Pour tous renseignements, S'adresser à M. CHARLES LANDRY.

4—1

AVIS.

La goëlette

Sainte-Claire

chargera de marchandises à Bordeaux, d'où elle partira du 20 au 25 février pour renvoyer directement à St-Pierre.

S'adresser pour fret chez MM. P. Babin et fils consignataires, ou chez M. H. Bustarret, courtier à Bordeaux.

A VENDRE.

Une maison à étage avec grenier, comprenant 4 chambres au 1^{er}, 4 appartements au rez-de-chaussée, magasin, cave, cour et jardin.

Facilité de paiement.

S'adresser à M^{me} Eulalie Dufau, rue Borda,

HOTEL INTERNATIONAL.

J. B. DUQUESNEL, PROPRIÉTAIRE

Attentions et prévenances.

Prix modérés

A LOUER

Une très-belle

propriété

située route Iphigénie.

Pour tous renseignements, s'adresser

Madame veuve HÉRAULT.

Chez M. Chambert. 5—1

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Une MAISON appartenant à Victor Duquesnel, située rue Joliuville et rue du Barachois.

S'adresser à M. J. LEBAN.

PAR SUITE DE DÉCÈS

A LOUER OU A VENDRE

A Langlade, Colonie de St-Pierre et Miquelon (Terre-Neuve).

En tout ou partie

Quatre fermes d'un seul tenant, ayant au Centre, une maison d'habitation avec boulangerie, magasins, écuries et étables, assez vastes pour pouvoir loger trois cents bestiaux.

1^{re} ferme Lamonthe mesurant 123 h^{res} 20 a.

2^{re} " Bibart " 99 77

3^{re} " Pétra " 117 30

4^{re} " Sauveur " 62 48

En superficie 402 h^{res} 75 a.

Ces quatre fermes réunies formant celle de M. Y. Crassin de cette ferme dépend aussi un

terrain vague servant de pâtrage d'une superficie de 107 h^{res} 72 a.

Soit un total de 510 h^{res} 47 a.

Pour tous renseignements s'adressera M. Jean-Marie Videment, capitaine au long-cours, fondé de pouvoirs des héritiers Yves Crassin, à St-Pierre-Miquelon (Terre-Neuve), ou directement aux héritiers à Morlaix. (France).

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

QUEEN

INSURANCE COMPANY

de Liverpool et de Londres

AGENTS A SAINT PIERRE MIQUELON

R. O. SHEEHAN & C^{IE}

Cette Compagnie assure à St-Pierre, les immeubles, maisons en bois, en briques et pierres, marchandises de toutes sortes, linge, bijoux, argenterie et meubles.

TAUX ORDINAIRES

1 1/4 0/0 pour les maisons en pierres ou en briques,

1 1/2 0/0 pour marchandises, meubles, bijoux, linge, argenterie.

1 1/2 0/0 pour les maisons construites en bois et celles revêtues en briques.

L'IMPRIMERIE LELANDAIS

est en mesure d'exécuter avec célérité et dans de bonnes conditions de prix tous les travaux dont suit la nomenclature :

Travaux d'administration, Tarifs, Prix courants, Factures, Circulaires commerciales, Têtes de lettres, Enveloppes, Lettres de mariage et de naissance, Programmes, Catalogues, Travaux de luxe, Publications périodiques, Brochures, Lettres de décès, Cartes d'adresse et de visite, Prospectus, Affiches, Elections, etc. etc., de tous formats.

Imprimerie Lelandais.